



Modification du CALENDRIER DIOCESAIN

Année scolaire 2019-2020

Rappel : congés de printemps du 11 avril au 26 avril 2020

La période que nous vivons nous oblige à revoir le calendrier sur la poursuite de la scolarité. Les étapes nécessaires entre école et familles doivent rester préservées. Ce calendrier tient compte de ce temps d'échange avec les familles et des conditions particulières dans lesquelles nous sommes.

Déroulement	Dates	Nouvelles dates
Pour un second raccourcissement		
Transmission des demandes (second raccourcissement de la scolarité primaire) et du dossier complet de l'élève à l'IEN de circonscription pour étude	Au plus tard le 31 mars 2020	
Retour de l'avis de l'IEN aux écoles	<i>Au plus tard le 6 avril 2020</i>	<i>Au plus tard le 22 avril</i>
Pour les procédures de poursuite de scolarité		
Envoi aux familles de la proposition du conseil de maîtres	Au plus tard le 27 avril 2019	Au plus tard le 11 mai
Réponse des familles	<i>Au plus tard le 11 mai 2020</i>	<i>Au plus tard le 25 mai</i>
Envoi aux familles de la décision du conseil des maîtres	Au plus tard le 25 mai 2020	Au plus tard le 8 juin
Réponse des familles	<i>Au plus tard le 8 juin 2020</i>	<i>Au plus tard le 22 juin</i>
Transmission des dossiers de recours à la DDEC	Au plus tard le 15 juin 2020	Au plus tard Lundi 29 juin
Commission diocésaine d'appel	17 juin 2020	Mercredi 1^{er} juillet

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter le délai des 15 jours. Il permet pour le moins de rester en accord avec les textes réglementaires et valide, en cas de besoin, la conformité des procédures si la commission d'appel est activée.